



|  |   |          |
|--|---|----------|
| Section  |   | Page     |
| <b>Situations exceptionnelles liées au transport</b> |   | 1 sur 1  |
| <b>Transport – généralités</b>                       | Date<br>16 août 2010  | Révision |
| <b>Politique</b>                                     | Le Consortium de services aux élèves de Sudbury reconnaît qu'il peut y avoir des situations exceptionnelles liées à la prestation de services de transport.   |          |
| <b>Procédure opérationnelle</b>                      | <p>Dans de rares cas, le Consortium peut faire des exceptions à la politique sur le transport; ces exceptions doivent être autorisées par la direction générale du Consortium de services aux élèves de Sudbury en collaboration avec la surintendante ou le surintendant des affaires du conseil scolaire concerné.</p> <p>Les situations pouvant faire l'objet d'une considération spéciale comprennent, sans s'y limiter :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. un danger imminent signalé par les Services policier, le ministère des Ressources naturelles, la Société d'aide à l'enfance;</li><li>2. d'autres obligations juridiques.</li></ol> |          |